



**DELEGATION DE FONCTION  
DELEGATION DE SIGNATURE  
A M. FREDERIC BORDELET, 9EME VICE-PRESIDENT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT**

**ARRÊTÉ N° 2026/AG/18 en date du 4 mai 2026**

**NOUS**, Président de Mayenne Communauté,

**Vu** les compétences de Mayenne Communauté et notamment l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2025 portant modification des statuts de Mayenne Communauté

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-9 qui prévoit que le Président peut, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Vice-Présidents,

**Vu** l'élection en date du 2 avril 2026, de M. Frédéric Bordelet, au poste de 9<sup>ème</sup> Vice-Président.

**Vu** la délibération en date du 30 avril 2026 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire à M. le Président,

**ARRETONS**

**Article 1<sup>er</sup>** :

Monsieur le Président délègue à **M. Frédéric Bordelet, 9<sup>ème</sup> Vice-Président**, sous sa surveillance et sa responsabilité, ses fonctions dans les domaines suivants : Tourisme.

**Article 2** :

Dans les domaines énoncés ci-dessus, la délégation de fonction emporte délégation de signature.

**Article 3** :

**M. Frédéric Bordelet** est également délégué pour signer les pièces suivantes : délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés communautaires, certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement.

**Article 4** :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Mayenne, le 4 mai 2026

Le Président,  
Adrien MOTTAIS